

Délibération n°

D_2024_03_18_01

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 10
- Absents : 1
- Pouvoirs : 2
- Suffrages exprimés
 - * pour : 12
 - * contre :
 - * abstentions :

Date de la convocation :

5 mars 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALES
(C.C.A.S.)**

Séance du 18 mars 2024

mars
L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit à 20 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SALES s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mr TRANCHANT Yohann, Président du C.C.A.S. de SALES.

Membres présents : Mr TRANCHANT Yohann, Président du CCAS, Mr ALLARD Hugues, Vice-Président du C.C.A.S. et Mmes Mrs BERTHOD ONFROY Rémy, BISTON Sylvain, BROISSAND Fabienne, FALGUERE Nathalie, GEY Gérard, MANGIN Michèle, MEDIAVILLA Christine, ROLLIER Valérie, membres du C.C.A.S.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme FRANI Christine – procuration à Mr ALLARD Hugues et Mr MEDIAVILLA Mario – procuration à Mme MEDIAVILLA Christine.

Absente excusée : Mme BLONDE Séverine

Secrétaire de séance : Mme Michèle MANGIN

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Président, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023, Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa télétransmission le :

Et de la publication le :

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 18/03/2024

Le Président du C.C.A.S.

Yohann TRANCHANT



La secrétaire de séance :

Michèle MANGIN

